

## **88 - Marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B de la Ville de Besançon - Autorisation de signature du marché**

*Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur :*

### **I - Contexte**

La Ville de Besançon a l'obligation réglementaire de procéder à la maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie de catégorie A et B ainsi que des dispositifs de désenfumage asservis aux alarmes. L'entretien est assuré conformément à la norme NF S 61-933 du détecteur ou déclencheur manuel jusqu'au tableau de signalisation, aux alarmes et aux équipements asservis.

Ce marché comprend d'une part des prestations à prix forfaitaire estimées à 55 000 € HT par an : maintenance préventive c'est-à-dire une maintenance exécutée à intervalles prédéterminés destinée à réduire la probabilité de défaillance, d'autre part des prestations à prix unitaires : maintenance corrective c'est-à-dire une maintenance exécutée après une panne. La maintenance corrective fait l'objet de bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

Les opérations nécessitant des travaux plus importants sur les systèmes de sécurité incendie (remplacement complet, installation neuve....) feront l'objet de consultations spécifiques.

### **II - Procédure**

La procédure est une procédure d'appel d'offres soumise aux dispositions des articles 33 3<sup>o</sup>al. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. La consultation a été passée en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à bons de commande. Il s'agit pour partie d'un marché à bon de commande sans minimum, ni maximum avec un seul opérateur économique par lots. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

La procédure fait l'objet de 4 lots :

- Lot n° 1 maintenance des SSI de marque CHUBB
  - Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 120 000 € TTC
  - Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 114 000 € TTC
- Lot n° 2 maintenance des SSI de marque SIEMENS
  - Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 43 200 € TTC
  - Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 54 000 € TTC
- Lot n° 3 maintenance des SSI de marque DEF
  - Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 19 200 € TTC
  - Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 43 200 € TTC
- Lot n° 4 maintenance des SSI de marque FINE SECURE et NUGELEC
  - Estimation maintenance préventive pour 4 ans : 14 400 € TTC
  - Estimation maintenance corrective pour 4 ans : 54 000 € TTC

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2015 a attribué les marchés aux titulaires suivants :

**LOT n° 1 - Marque CHUBB**

CHUBB France

10 avenue du Centaure - BP 38408 - 95806 CERGY POINTOISE CEDEX

Agence de Dijon : 8D rue Jeanne Barret - Parc Valmy - 21000 DIJON

**LOT n° 2 - Marque SIEMENS**

SIEMENS SAS

40 avenue des Fruitières - 93200 SAINT DENIS

Agence de Besançon : Espace Valentin Nord - Pré Brenot - 25048 BESANÇON CEDEX

**LOT n° 3 - Marque DEF**

DEF

9 rue du Saule Trapu - ZA du Moulin - 91882 MASSY CEDEX

Agence : Aéroport d'Entzheim - Bâtiment Horizon - 7 rue Icare - 67960 ENTZHEIM

**LOT n° 4 - Marques FINE SECURE et NUGELEC**

COFELY INEO GDF SUEZ

74 avenue Raymond Poincaré - BP 47843 - 21078 DIJON CEDEX

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché de maintenance des systèmes de sécurité de catégorie A et B de la Ville de Besançon avec les sociétés : CHUBB France, SIEMENS SAS, DEF et COFELY INEO GDF SUEZ.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des abstentions ? 2. Des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*